

Avril 2008

Nos universités

Le danger de la complaisance



Michel Kelly-Gagnon
Président du CPQ

Dans un discours prononcé le 10 mars dernier devant le Conseil des relations internationales de Montréal, la principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Heather Munroe-Blum, a livré un plaidoyer convaincant en faveur d'universités québécoises fortes.

Actuellement présidente de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, M^{me} Blum dressait un programme en 10 points afin de mieux positionner nos universités. De cette liste, je retiens deux points importants :

- La détérioration des infrastructures ne touche pas seulement les ponts et les routes. Les lacunes relatives à l'entretien de nos universités deviennent de plus en plus évidentes et il faut remédier à ce problème dans les meilleurs délais.
- Le financement de nos universités se doit d'être compétitif. Cet objectif exige de repenser notre « politique Dollorama » (*dixit* M^{me} Blum) en matière de droits de scolarité, autant pour les citoyens canadiens que pour les étudiants étrangers, pour lesquels le plafond des droits de scolarité internationaux devrait être supprimé afin de donner aux universités un incitatif financier à recruter davantage à l'extérieur du pays.

Les universités ont un rôle clé à jouer pour rendre le Québec plus compétitif. À titre de principale confédération patronale du Québec, le CPQ appuie donc avec force le plaidoyer de M^{me} Blum !

Michel Kelly-Gagnon
Président

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en visite au CPQ

Le CPQ continue de s'affirmer comme tribune privilégiée des ministres titulaires de portefeuilles à vocation économique. Le 12 mars dernier, la veille du dévoilement officiel du Pacte pour l'emploi (plus de détails en page 2), le CPQ recevait le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad. Le ministre a présenté les initiatives de son gouvernement en vue de valoriser le travail et de favoriser le développement de la main-d'œuvre et la reconnaissance des compétences. Les participants ont pu profiter de l'écoute attentive du ministre quant aux principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises du Québec en matière de disponibilité et de qualité de la main-d'œuvre.



De gauche à droite : Jacques Leblanc, vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre du CPQ; Michel Hémond, président de Pyradia; Pierre Després, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales d'ALCOA Canada; Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Gaston Lafleur, pdg du Conseil québécois du commerce de détail; Michel Kelly-Gagnon, président du CPQ; Johanne Desrochers, pdg de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec; Dan Tolgyesi, pdg de l'Association minière du Québec. Mme Desrochers et MM. Després, Hémond, Kelly-Gagnon, Lafleur et Tolgyesi sont également membres du conseil d'administration du CPQ.



FORUM DES MEMBRES DU CPQ AVEC MONSIEUR L. JACQUES MÉNARD

Le CPQ reçoit monsieur L. Jacques Ménard, O.C., président du conseil, BMO Nesbitt Burns, président, BMO Groupe financier, Québec, à l'occasion de la publication de son livre *Si on s'y mettait...*

FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

> Déjeuner-table ronde > le mardi 22 avril 2008 > 11 h 45 > [Inscrivez-vous](#)

EN BREF

Règlement général de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite La RRQ consulte le CPQ



Norma Kozhaya
Directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ

La directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya, a participé le 17 mars dernier à une rencontre d'information avec des représentants de la Régie des rentes du Québec.

Cette rencontre portait sur la révision du règlement général de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* à la suite de l'adoption du projet de loi 30. Ce règlement devrait entrer en vigueur en 2010. Les sujets étaient plus spécifiquement la provision pour écart défavorable et les lettres de crédit.

Le CPQ a rappelé que le milieu des affaires aurait préféré, à tout prendre, que cette loi n'ait jamais vu le jour puisqu'elle impose des coûts importants aux caisses de retraite et désavantage indûment les entreprises québécoises par rapport à celles des autres provinces et des États-Unis.

Le CPQ formulera des commentaires plus spécifiques lors d'une rencontre subséquente qui se tiendra possiblement en avril.



Le CPQ apporte son soutien à la 2^{ième} édition du Défi de l'entrepreneurship au féminin

Le CPQ, par l'entremise de l'implication de son coordonnateur aux communications, Patrick Lemieux, est devenu partenaire de la 2^{ième} édition du Défi de l'entrepreneurship au féminin, une initiative de l'organisme communautaire Compagnie-F, qui œuvre à la réinsertion sociale de femmes grâce au développement d'entreprises.

Le concours a été lancé le 27 mars dernier et les noms des lauréates seront dévoilés en juin prochain lors du cocktail bénéfique annuel de Compagnie-F. Les membres du CPQ qui désirent de plus amples renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Kerlande Mibel, chargée de projet chez Compagnie-F, au 514-381-7333, poste 202.

Pacte pour l'emploi

Le CPQ apprécie grandement les gestes concrets du gouvernement afin d'augmenter l'offre de travail et la qualité de la main-d'œuvre

Dans un contexte de pénuries croissantes de main-d'œuvre touchant plusieurs secteurs d'activité économique, le CPQ a accueilli très favorablement les diverses initiatives du Pacte pour l'emploi dévoilées le 18 mars dernier par le premier ministre, Jean Charest, et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad.

« La disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre figurent en tête de liste des défis auxquels les employeurs québécois sont actuellement confrontés. Nous appuyons donc fermement les mesures annoncées en vue de rendre le travail plus payant. En plus d'être bénéfiques pour les travailleurs, ces mesures contribueront à rendre nos entreprises plus productives », a réagi le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, qui a commenté l'annonce gouvernementale, entre autres, à l'émission *Maison neuve en Direct* (SRC-Radio).

Rendre le travail plus payant

Plus spécifiquement, le CPQ – qui milite activement en faveur de la retraite progressive depuis plusieurs années – a applaudi à l'annonce de nouvelles dispositions législatives visant à inciter les travailleurs plus âgés à prolonger leur vie active.

Le renforcement des initiatives en vue d'encourager les bénéficiaires d'aide de dernier recours à intégrer le marché du travail a été bien reçu également par le CPQ : « L'approche incitative préconisée par le gouvernement est la meilleure voie à prendre, autant pour les prestataires que pour les entreprises », a commenté M. Kelly-Gagnon.



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La bonification du crédit d'impôt pour stages en milieu de travail pour les immigrants et les personnes handicapées a suscité aussi l'appui du CPQ : « L'intégration sociale passe d'abord et avant tout par l'emploi et cette mesure devrait faciliter cette intégration au bénéfice de tous », a précisé son président.

Une main-d'œuvre mieux formée

Si la disponibilité de la main-d'œuvre est une préoccupation croissante des employeurs, sa qualité l'est tout autant. Le CPQ appuie donc également le volet du Pacte pour l'emploi, qui a pour objectif le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre québécoise.

De l'avis du vice-président du CPQ en matière de politiques de développement de la main-d'œuvre, Jacques Leblanc, qui assistait à la conférence de presse tenue à Québec : « Le Québec avait déjà une bonne longueur d'avance sur d'autres provinces en matière de formation et de reconnaissance des compétences. Avec l'annonce d'aujourd'hui, le gouvernement donne aux entreprises du Québec des moyens concrets pour maintenir et consolider cette avance ». ✨

CSST - EN BREF

par M^e Robert Borduas,
vice-président, santé et sécurité du travail au CPQ

Un déficit à la CSST

Le 27 mars dernier, le conseil d'administration de la CSST a approuvé les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Les résultats de l'exercice 2007 du FSST se traduisent par une insuffisance des produits sur les charges de 328,6 millions de dollars alors que, pour l'exercice 2006, on enregistrait un excédent des produits sur les charges de 1 040,6 millions de dollars.

Cette insuffisance des produits sur les charges s'explique principalement par des déficits en ce qui a trait aux frais d'assistance médicale et de réadaptation à l'égard des lésions des années antérieures et de modifications fiscales annoncées en 2007 qui ont une répercussion sur l'IRR payée par la Commission. Finalement, le déficit relatif au taux de rendement réel découle du fait que les rendements obtenus sur les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été limités à 6,01 % en 2007 comparativement à 15,95 % en 2006.

Le degré de capitalisation du FSST au 31 décembre 2007 est de 99,3 % alors qu'il était de 102,4 % au 31 décembre 2006.



Commission des lésions professionnelles Deux nouveaux membres issus des associations patronales

Messieurs Jean-Pierre Tessier et Gabriel L'italien ont été nommés récemment par le gouvernement membres issus des associations d'employeurs à la CLP pour un mandat d'une année et ce, à compter du 1^{er} avril 2008. Monsieur Tessier siègera dans la région de l'Outaouais alors que monsieur L'italien siègera dans la région du Bas-Saint-Laurent. À noter que c'est le CPQ qui administre la liste des membres issus des associations d'employeurs à la CLP et qui s'occupe de leur formation.



Optimisation des comités consultatifs du C.A. de la CSST en prévention

Lors d'une rencontre qui a été tenue le 27 mars dernier, à laquelle participaient notamment les présidents du CPQ, de la FTQ et de la CSST, il a été proposé par la CSST d'entreprendre une démarche de consultation auprès des parties patronale et syndicale en vue d'analyser les difficultés ou les problématiques observées au sein de certains comités consultatifs du C.A. et de dégager des pistes de solution pour en assurer un fonctionnement optimal. Cette démarche résulte de difficultés soulevées par les parties patronale et syndicale au cours de l'année 2007 quant au fonctionnement de certains comités consultatifs du C.A. en prévention entraînant un ralentissement des travaux, voire, dans certains cas, l'absence d'avancement. C'est M^e Robert Borduas, vice-président, santé et sécurité du travail au CPQ, qui assurera la coordination de la délégation patronale.

Léo-Paul Lauzon ou l'art de dire n'importe quoi

par Michel Kelly-Gagnon,
président du CPQ

Dans sa plus récente attaque contre le milieu des affaires, le professeur de comptabilité de l'UQÀM, Léo-Paul Lauzon, manipule encore une fois les chiffres pour laisser croire que les entreprises font de l'évasion fiscale à grande échelle et paient de moins en moins d'impôt chaque année. Selon lui, cela justifie que les gouvernements augmentent les charges fiscales des sociétés et instaurent un impôt minimum.

La réalité, comme le savent tous les entrepreneurs du Québec, est tout autre. Il est vrai que certaines taxes ont diminué ou ont été abolies ces dernières années, comme la taxe sur le capital. Mais les entreprises restent sollicitées de toutes parts par le fisc et leur contribution aux recettes des gouvernements, au contraire, a augmenté plus vite que celle des particuliers au cours des dernières années.

Au lendemain du dernier budget provincial, *La Presse* a calculé ainsi l'évolution des finances du Québec depuis l'élection du gouvernement libéral en 2003. Le quotidien conclut que : « La somme que les sociétés versent au fisc a progressé plus rapidement que la part des particuliers » de 2003 à 2008, c'est-à-dire de 18 % pour les sociétés contre 16 % pour les particuliers. « La différence est encore plus grande quand on inclut ce que le patronat paie au Fonds des services de santé. Là, la progression est de 20%. » (Stéphane Paquet, « Les chiffres après cinq ans de gouvernement Charrest », *La Presse*, 14 mars 2008, p. A3.)

Les documents du dernier budget fédéral font le même constat. On peut y lire que l'impôt sur le revenu des sociétés a été la principale source d'augmentation des recettes de l'État fédéral l'année dernière - 5 milliards de dollars, contre 2 milliards de plus en provenance de l'impôt des particuliers (Tableau 5.4, Perspectives concernant les revenus, Budget de 2008).

Il est vrai que la contribution des entreprises au trésor fédéral diminuera enfin de façon substantielle à partir de cette année, grâce aux mesures annoncées l'automne dernier par le ministre Flaherty. Il s'agit de réductions d'impôt tout à fait méritées, et pour lesquelles le CPQ s'est battu. Notre économie sera d'autant plus productive et compétitive si le fardeau fiscal que doivent porter les entreprises s'amenuise, n'en déplaise au professeur Lauzon. ◆

L'investissement au Québec : on est pour

Le CPQ invite le gouvernement à mettre en application les recommandations du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises

Formé en octobre 2007 par la ministre des Finances du Québec et présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises a publié son rapport le mois dernier. Vous n'en avez pas entendu parler ? Normal, puisque sa publication coïncidait avec le dépôt du budget provincial 2008-2009.



Présidé par l'économiste Pierre Fortin, professeur à l'UQÀM, le groupe de travail comptait également sur l'expertise d'Andrée Corriveau, ancienne PDG du Centre financier international de Montréal, et de Jean Boivin, professeur à HEC Montréal.

Invité à soumettre des recommandations afin d'améliorer la performance du Québec en matière

d'investissements privés, le groupe s'est montré sensible à plusieurs préoccupations du CPQ. Plusieurs recommandations reprennent en effet de grands pans de la plateforme 2007-2009 de la principale confédération patronale du Québec.

Alléger le fardeau fiscal

Les conclusions du groupe sur la nécessité d'alléger le fardeau fiscal de l'investissement méritent une attention particulière. Ainsi, il recommande :

- d'éliminer complètement et sans tarder la taxe sur le capital, taxe qualifiée de « folle ». Le gouvernement a aboli cette taxe pour le secteur manufacturier dans son plus récent budget (voir p. 6 du bulletin). Le CPQ s'appuiera sur ce rapport pour continuer de réclamer un calendrier d'abolition plus rapide pour l'ensemble des secteurs économiques.

- d'abaisser le taux général d'imposition du revenu des sociétés à 10 % d'ici 2012. Le CPQ avait fait lui-même cette demande dans le cadre des consultations prébudgétaires tenues en février dernier. Malheureusement, le gouvernement a choisi plutôt de poursuivre l'augmentation du taux d'imposition, le faisant passer à 11,5 % en 2008 et 11,9 % en 2009.
- d'éviter toute hausse supplémentaire des taxes sur la masse salariale. À cet égard, le rapport souligne que les entreprises québécoises paient quatre (4) fois plus de taxes sur la masse salariale (autres que les charges sociales) qu'ailleurs au Canada. En fait, plus de la moitié des taxes sur la masse salariale payées au Canada, soit 5 milliards de dollars, le sont au Québec. Dans ce contexte, l'opposition catégorique du CPQ à toutes nouvelles taxes sur la masse salariale et à l'augmentation du taux des taxes existantes, ne devrait surprendre personne.
- de mettre fin à la discrimination exercée par la fiscalité et les programmes gouvernementaux contre le secteur des services et de traiter désormais tous les secteurs d'activité économique sur un pied d'égalité. À l'instar du rapport, et sans minimiser les difficultés actuelles du secteur manufacturier, le CPQ estime que « l'étroitesse sectorielle » est inacceptable au plan de l'équité et disproportionnée au plan économique.

D'autres recommandations de nature fiscale ont été formulées par le groupe de travail, de même que des recommandations relatives au capital humain et à l'environnement concurrentiel et réglementaire dans lequel évoluent les entreprises. Au total, 21 recommandations sont soumises au gouvernement. Elles peuvent être consultées aux pages 167 à 175 du rapport, accessible à www.gtie.gouv.qc.ca.

« Le Québec a besoin d'une poussée supplémentaire pour partir à la poursuite du niveau de vie américain, qui nous dépasse encore de 30 % », écrivent les auteurs du rapport. Souhaitant lui aussi mettre le cap sur la prospérité, le CPQ portera certainement ce rapport sous son bras au cours des prochains mois ! ✦



FORUM DES MEMBRES DU CPQ : L'ÉCONOMISTE PIERRE FORTIN PRÉSENTE LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Le CPQ reçoit Pierre Fortin, professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'UQAM et président du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, formé par la ministre des Finances du Québec en octobre 2007.

FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !

> Déjeuner-table ronde > le mercredi 21 mai 2008 > 11 h 45 > [Inscrivez-vous](#)

Lettre ouverte à mon ami Jacques Ménard et à tous les Québécois de bonne volonté

par Michel Kelly-Gagnon, président du CPQ

Dans son livre *Si on s'y mettait...*, sorti en librairie il y a deux semaines, Jacques Ménard se demande comment il se fait : « qu'on trouve encore des gens pour soutenir dur comme fer que c'est bon pour tout le monde d'avoir une des pires dettes du monde, un des fardeaux fiscaux les plus lourds en Amérique du Nord, un cadre réglementaire paralysant pour les entreprises qui veulent innover ».

Je me posais la même question lorsque je suis arrivé à l'Institut économique de Montréal (IEDM) il y a dix ans, et c'est justement pour faire évoluer les mentalités que je me suis engagé dans la vie publique. Ce qui se passe ces jours-ci me rend toutefois raisonnablement optimiste.

Pendant des décennies au Québec, on se faisait traiter de réactionnaire lorsqu'on affirmait qu'il fallait d'abord créer la richesse avant de penser à pouvoir la distribuer. Mais il est clair que nous avançons vers un nouveau consensus, qui reconnaît enfin que le dynamisme de nos entreprises privées constitue un des fondements de notre prospérité.

Les trois principaux partis politiques sont maintenant d'accord sur ce point. La semaine dernière, la ministre des Finances a présenté de nouvelles mesures, dont l'abolition de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières et des crédits d'impôt à l'investissement, qui vont dans ce sens. Le Parti québécois a pris cette fin de semaine le virage de la « social-démocratie moderne » en adoptant l'idée d'un allègement de la fiscalité des entreprises pour accroître la productivité. L'ADQ propose quant à elle depuis longtemps une plus grande ouverture du privé en santé et des réformes pour rendre le marché du travail plus flexible.

Mon ami Jacques Ménard arrive donc à point nommé avec des réflexions dont chacun pourra s'inspirer, indépendamment des allégeances politiques. Il prend en effet bien soin de ne pas s'empêtrer dans des considérations partisans, jusqu'à affirmer que les solutions qu'il propose découlent autant d'une vision « solidaire » que « lucide ».

M. Ménard est en effet d'abord un homme généreux qui veut susciter des débats. Je le sais parce qu'il m'a personnellement aidé au début de ma carrière à l'IEDM et ce, même si, en tant que centriste modéré, il ne partageait pas toujours les idées plus radicales que je défendais. Tout comme il s'est impliqué dans des tas d'autres causes, qui vont d'Oxfam-Québec à l'OSM en passant par les institutions de santé et l'économie sociale.

Son livre part d'un constat, qui est aujourd'hui de moins en moins contesté : on ne pourra pas maintenir notre niveau de vie si on continue à s'endetter; si on ne se prépare pas à affronter le vieillissement; si on continue à décourager le travail avec des impôts trop élevés; si notre système

d'éducation ne valorise pas davantage l'effort et la performance; si notre productivité continue de traîner derrière celle de tous nos voisins, etc.

Sa préoccupation principale, c'est de faire en sorte que lorsqu'ils quitteront la scène au cours des prochaines années, les baby boomers laisseront un Québec plus dynamique. Sinon, comme il le dit, ce seront nos jeunes les plus dynamiques qui iront ailleurs trouver de meilleures conditions pour leur épanouissement.

Jacques Ménard propose donc dix grands « chantiers », ou thèmes généraux, qui donnent tous matière à réflexion. Chacun offre des pistes de solution, trop nombreuses et diverses pour être résumées ici. J'en retiens trois qui sont particulièrement pertinentes de mon point de vue de porte-parole du monde des affaires québécois.

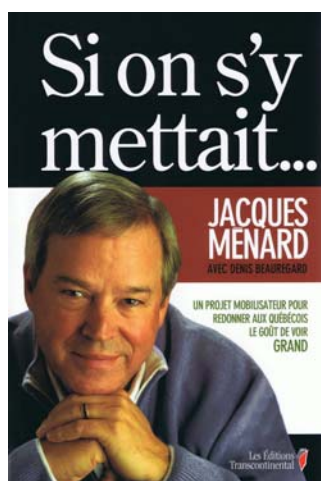
Tout d'abord, accroître les incitations au travail. Comme le souligne M. Ménard, les jeunes tiennent à leur qualité de vie et ne sont pas nécessairement prêts à s'échiner au travail comme les plus vieux le faisaient. Sauf que : « La création de richesse, ça passe *nécessairement* par le travail. » Il faut donc enlever les obstacles pour faire en sorte que ceux qui veulent travailler plus puissent le faire : les obstacles à la reconnaissance des diplômés des immigrants, aux personnes âgées qui voudraient continuer à travailler après la retraite, aux parents qui voudraient mieux concilier famille et travail, etc.

Deuxièmement, instaurer un système fiscal plus compétitif en réduisant notamment les taxes sur la masse salariale qui découragent la création d'emplois et en abolissant immédiatement la taxe

sur le capital, sans doute la pire taxe qui puisse exister pour décourager l'investissement. Comme l'écrit avec éloquence M. Ménard : « Au Québec, nous nous spécialisons dans la survie – à même les fonds publics – d'industries aux soins intensifs, tout en bloquant la voie aux secteurs porteurs d'avenir, et ce, en taxant l'innovation. Cherchez l'erreur. »

Enfin, faire de la productivité et de la compétitivité de nos entreprises une priorité, en éliminant par exemple les barrières réglementaires à la concurrence entre les provinces et en réduisant la paperasse bureaucratique qui s'abat sur les entreprises qui cherchent à innover.

Si on s'y mettait... pour encourager les créateurs de richesse et mettre de l'ordre dans nos finances publiques, le Québec pourrait devenir un pôle d'attraction en Amérique du Nord, au lieu de perdre des milliers de ses citoyens chaque année au profit de l'Ontario et de l'Alberta. Merci à Jacques Ménard d'avoir contribué à nous rapprocher un peu plus de cet objectif. Publié aux Éditions Transcontinental, son livre est disponible à www.livres.transcontinental.ca. ✦



Budget provincial 2008-2009

Le CPQ aurait souhaité des incitatifs fiscaux plus énergiques

Le CPQ reconnaît les efforts du gouvernement du Québec afin de stimuler la productivité et la croissance mais, dans le contexte de ralentissement économique actuel, il aurait souhaité voir dans le budget provincial 2008-2009 une plus forte dose de stimulants fiscaux.

« L'investissement privé au Québec est en panne. Une telle situation aurait exigé des allègements et des incitatifs fiscaux plus énergiques pour l'ensemble des entreprises du Québec », a résumé le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, lors du dévoilement du budget à Québec.

Ainsi, le CPQ a salué l'abolition immédiate de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier, mais il estime que le gouvernement aurait pu étendre cette mesure importante à l'ensemble des secteurs économiques.

Même si cette hausse était déjà annoncée, le CPQ est déçu également que la ministre des Finances ait choisi d'augmenter le taux d'imposition du revenu des sociétés de 11,5 % à 11,9 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

Trois mesures appréciées par le CPQ

La prolongation de trois ans de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier s'avère une bonne nouvelle pour les entreprises qui investissent, mais le CPQ aurait préféré que le taux d'amortissement actuel de 50 % par année soit maintenu pendant toute la période de prolongation.

Bien sûr, le CPQ appuie l'introduction de nouveaux crédits d'impôts à l'investissement, qui ont été réclamés d'ailleurs par le CPQ et d'autres organismes du Front commun pour le rapport Gagné. Le CPQ rappelle toutefois que ces crédits ont été conçus spécifiquement pour inciter les entreprises des régions ressources à investir. Bons en soi, ils ne pourront pas dynamiser à eux seuls l'économie du Québec dans son ensemble.

Pour les particuliers, le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) constituait la pièce maîtresse du dernier budget fédéral et le CPQ a donc félicité le gouvernement du Québec d'offrir les mêmes avantages fiscaux que le fédéral aux ménages qui choisiront d'épargner et d'investir.

Contrôle des dépenses

Au chapitre du contrôle des dépenses, le CPQ reconnaît que le Québec fait beaucoup mieux que la majorité des autres provinces canadiennes, mais il note cependant que, pour l'exercice en cours, les dépenses croîtront plus rapidement que l'économie elle-même.

Au total, une trentaine d'articles et de reportages ont rapporté la réaction du CPQ au budget provincial 2008-2009, dont les bulletins de nouvelles télévisés de TVA, SRC et Global. ✦

Réforme de la Loi sur les compagnies du Québec Le CPQ soumet ses commentaires au ministère des Finances

À l'invitation du ministère des Finances, le CPQ a transmis le 14 mars dernier ses préoccupations au regard de la réforme de la *Loi sur les compagnies du Québec*.

De façon générale, le document indique au gouvernement qu'il serait souhaitable que la réforme soit orientée vers une plus grande harmonisation de la loi québécoise avec celles des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral. En effet, ces lois ont une longueur d'avance sur celle en vigueur au Québec et elles ont eu le temps de faire leur preuve.

Le document du CPQ aborde plus spécifiquement six thèmes principaux : les droits, pouvoirs et protections des actionnaires (actions à droit de vote multiple, dépôt des propositions d'actionnaires et droit de dissidence, recours pour les actionnaires minoritaires), la protection des administrateurs, l'aide financière aux actionnaires, la prorogation, les règles de gouvernance, les PME et, enfin, les nouvelles technologies.

Préparé par notre directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya, le document s'appuie sur l'expertise de trois avocats en droit des affaires : M^e Marc B. Barbeau (Stikeman Elliott), M^e Renaud Coulombe (Ogilvy Renault) et M^e André Vautour (Lavery, de Billy). Le [document complet](#) est disponible sous la bannière « Publications » (sous « Mémoires ») de notre site Web. ✦

InfoCPQ

Le bulletin mensuel
d'information à l'intention
des membres du Conseil
du patronat du Québec

Éditeur

Michel Kelly-Gagnon

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction

M^e Robert Borduas
Norma Kozhaya

Mise en page

Johanne Santarossa
Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres
Chantal Picard

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514 288.5161
1 877 288.5161
Télec. : 514 288.5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca